



Entretiens du Psychologue
et de l'Enseignement en Psychologie

INSCRIPTION A LA FORMATION ANIMATEUR DE GROUPES D'ANALYSE DES PRATIQUES

Prise en charge employeur

Madame, Monsieur,

Merci de l'intérêt que votre organisation porte à la formation **d'Animateur de groupes d'analyse des pratiques** organisée par la FFPP et animée par Morgane DECREÉ et Patrick COHEN, psychologues, formateurs.

Suite à cette première page, vous trouverez une convention de formation.

Pour l'inscription de votre (vos) psychologue(s) stagiaire(s), vous voudrez bien nous adresser les documents suivants :

1. La convention de formation complétée, datée, tamponnée et signée, dont vous garderez copie
2. l'attestation adeli de chacun des psychologues stagiaires non adhérent FFPP

Après la formation, nous vous ferons parvenir une facture accompagnée d'un justificatif de présence. Une attestation de fin de formation, sera remise aux stagiaires, à leur intention, sous réserve qu'ils aient suivi avec assiduité la formation.

Attention, si la facturation doit être adressée à un OPCA, nous donner ses coordonnées à l'inscription.

Adresse pour l'envoi des documents : secretariat@ffpp.net ou
FFPP FORMATION 71 AVENUE EDOUARD VAILLANT 92774 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX

Pour anticiper une question souvent posée, il est possible pour votre organisation de bénéficier du tarif adhérent si le psychologue inscrit à la formation est adhérent à la FFPP. L'adhésion peut être prise au moment de l'inscription à une formation.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à les poser à secretariat@ffpp.net ou au 09 86 47 16 17
Nous vous remercions de l'attention portée à ces informations et vous adressons nos cordiales salutations.

Jeannine ACCOCE
Responsable Siège FFPP



Entretiens du Psychologue
et de l'Enseignement en Psychologie

**CONVENTION DE
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**
Articles L.6353-2 et R. 6353-1 du Code du travail

Entre les soussignés

1. **La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)**, 71 avenue Edouard Vaillant, 92774 Boulogne-Billancourt Cedex
Enregistrée sous le n° 11 75 38 152 75 auprès du Préfet de l'Île de France

2.

Représenté(e) par

NOM, TEL et E-MAIL du Contact Formation :

est conclue la convention suivante en application du Livre III de la sixième partie du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue :

ARTICLE 1er : Objet de la convention

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

Intitulé : **Animateur de Groupes d'Analyse des Pratiques**

Objectifs : Permettre à chaque stagiaire d'acquérir une expérience pratique et des connaissances théoriques suffisantes pour l'animation des groupes d'analyse de la pratique.

Programme et méthode en annexe à la présente convention, également disponible sur le site des formations FFPP : www.entretiensdelapsychologie.org, rubrique catalogue, onglet AGAP REGIONS proposée ici sur PARIS

Type d'action de formation (au sens de l'article L.6313-1 du Code du Travail) : Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances

Dates : **les 15-16-17 novembre et 6-7-8 décembre 2017**

Durée : 6 jours en deux sessions de trois journées de 7 heures soit 42 heures au total. Intervalle de trois semaines entre les sessions.

Lieu : **NECE 7, place Ile de Beauté 06300 Nice <http://www.nece.fr> (sous réserve de confirmation)**

Évaluation-validation : Fiche d'évaluation et Attestation de formation sont remises au stagiaire en fin de formation.

ARTICLE 2 : Effectif formé

L'organisme de formation accueillera un groupe de 12 psychologues maximum, parmi lesquels :

NOMS et E-MAILS (lisibles) de vos stagiaires :

ARTICLE 3 : Intervenants **Morgane DECRÉ** Psychologue formatrice (1ère partie), **Patrick COHEN** Psychologue formateur (2^e partie) (présentations sur le site EPEP)

ARTICLE 4 : Dispositions financières tarif 2017

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à s'acquitter des frais de formation suivants :

Coût unitaire par stagiaire : **1260 euros** (tarif adhérent FFPP) ou **1734 euros** (tarif non adhérent) (organisme non-assujéti à la TVA).

Le paiement est dû au plus tard à réception de la facture, en fin de formation.

ARTICLE 5 : Non réalisation de la prestation de formation

Du fait de la FFPP : La FFPP se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. En application des articles L 6354-1 et L 6354-2 du Code du travail, il est convenu entre les signataires que faute de réalisation totale ou partielle de la formation, la FFPP remboursera au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Du fait du cocontractant : En cas d'inexécution, totale ou partielle de la convention du fait du cocontractant, celui sera redevable à la FFPP d'une somme, variable selon la date, au titre de renoncement, dédit ou dédommagement. Jusqu'à 14 jours calendaires avant le début de la formation le remboursement des droits d'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 10% dans la limite de 250 €. Après cette date les frais de participation resteront dus en totalité. Toute annulation devra être confirmée par écrit (courrier-courriel-fax) : un accusé de réception par la FFPP sera adressé par retour.

Cette pénalité n'est pas imputable sur l'obligation de participation de l'employeur à la formation professionnelle, ni remboursable par l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) (article L 6354-1 du Code du travail).

ARTICLE 6: Différends éventuels.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à le

Pour la FFPP, Benoît Schneider et Gladys Mondière, coprésidents

Pour l'employeur,

Nom du signataire
Signature et tampon

Fédération Française des Psychologues
et de Psychologie - FFPP
71 avenue Edouard Vaillant
92774 Boulogne Billancourt cedex
Tél. 09 86 47 16 17 - Fax 09 81 38 55 17

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie – FFPP Organisme formateur n° 11 75 38 152 75

Siège : 77 rue Claude Decaen – Hall 10 – 75012 PARIS (Siret 448 221 804 000 33 APE 9499 Z)

Bureaux (correspondance) : 71 avenue Edouard Vaillant 92774 Boulogne Billancourt Cedex (Siret 448 221 804 000 41 APE 9499 Z)

Téléphone : 01.55.20.54.29 Fax : 01.55.20.54.01 Adresse électronique : siege@ffpp.net

Internet : www.psychologues-psychologie.net site EPEP : www.entretiensdelapsychologie.org